

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 9**

Engagement n° 9 :

Vérifier si le rendement de neuf cent trois millions (903 M\$) prévu dans un cas résulte de l'application d'un taux de rendement de six virgule soixante-quinze pour cent (6,75 %) sur une valeur non lissée et si le rendement de neuf cent soixante-cinq millions (965 M\$) résulte de l'application du même taux de rendement sur une valeur lissée. Expliquer la façon d'établir la valeur lissée. (demandé par AQCIE-CIFQ).

Réponse à l'engagement n° 9 :

Le rendement prévu pour l'année témoin 2011 de 965 M\$ (base PCGR) a été établi à partir d'un taux de rendement de 6,75 %, appliqué sur la valeur lissée des actifs. Le rendement prévu de 903 M\$ (base IFRS) a été établi à partir du même taux de rendement, soit 6,75 % appliqué sur la juste valeur prévue des actifs, le lissage des actifs n'étant pas permis selon les IFRS.

La méthode utilisée par les actuaires pour déterminer la valeur lissée (valeur liée au marché des actifs) est décrite à la page 24 de l'évaluation actuarielle portant sur la comptabilisation des coûts et obligations découlant du Régime de retraite de l'exercice financier 2009, présentée à l'annexe A du complément de réponse à la question 2 de la demande de renseignements n.1 de l'AQCIE/CIFQ (HQD-13, document 4.1, annexe A).